



Rachat de parts de SCI entre associés

Par **fantomas69**, le **02/06/2015** à **19:07**

Bonjour voici ma situation :

Je suis associé avec mon père dans une SCI qui gère un appartement. Mon père est le gérant et moi l'associé. Il possède 100 % des parts sociales en Usufruit et je possède 100 % des parts sociales en Nue-propriété.

Je souhaite racheté l'intégralité des parts de mon père.

Je suis marié sans contrat de mariage.

Mes questions :

Lorsque je vais racheter les parts de mon père, ma femme en sera t elle également propriétaire ou elle n'aura rien dans cette SCI ?

Comment dois je procéder pour qu'au final ma femme est 50% des parts en pleine propriété et moi 50 % des parts en pleine propriété ?

Merci d'avance.[smile3]